



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Cabinet du Préfet

Service régional et départemental
de la communication interministérielle

03.80.44.64.44

Dijon, le 23 juin 2015
(2 pages)

L'opération interministérielle vacances (OIV) 2015 en Bourgogne

La période estivale est un temps fort de la consommation.

Les vacances représentent un double enjeu : individuel pour le consommateur et collectif pour l'économie et l'emploi du tourisme en France et notamment en Bourgogne.

Les consommateurs-vacanciers, bien qu'éloignés de leurs repères habituels, doivent pouvoir faire jouer pleinement la concurrence reposant sur une information transparente et loyale, bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.

L'opération interministérielle vacances qui se déroule cette année du 15 juin au 15 septembre a pour objectif de répondre à ces enjeux par le renforcement de la confiance dans l'acte de consommation touristique et la valorisation de la ressource économique que constitue le tourisme en France et dans notre région.

En Bourgogne, cet enjeu économique est particulièrement fort. 8^{ème} région de destination des touristes étrangers avec 3,2 % des nuitées étrangères, la Bourgogne est aussi la 14^{ème} région de destination des touristes français avec 2,2 % des nuitées françaises. Par ailleurs, le tourisme en Bourgogne génère 2,6 milliards d'euros de revenus et représente 6 % du PIB de la région. Il génère 19 764 emplois spécifiquement liés aux séjours des touristes, soit 3,3 % de l'emploi salarié régional.

C'est pourquoi le dispositif « opération interministérielle vacances » mobilisant les compétences de chaque administration (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, direction régionale des douanes et droits indirects, agence régionale de santé, police, gendarmerie...) dans chaque département, agissant de façon coordonnée, est déployé une nouvelle fois cette année pour veiller au bon respect par les professionnels des réglementations protectrices du consommateur.

Les priorités nationales de l'OIV 2015 déclinées en Bourgogne sont les suivantes :

1 – Les nouvelles formes de consommation touristique que représentent notamment les nouvelles formes d'hébergement.

Priorité sera donnée en Bourgogne à l'hébergement de vacances avec un focus particulier sur les chambres d'hôtes qui connaissent un fort développement depuis quelques années dans notre région.

2 – La protection des jeunes en vacances : les priorités porteront sur les activités sportives dont celles à risque et sur la conformité des équipements de protection individuelle mais aussi sur la sécurité des plus jeunes tant dans l'utilisation de produits non alimentaires (crèmes solaires, lunettes, ...) qu'alimentaires et de services (piscines municipales et privées, ...). En région Bourgogne, les centres équestres feront l'objet de contrôles renforcés et coordonnés entre les différents services de l'Etat. De même, les hébergements collectifs de



Scannez ce QR Code pour retrouver l'intégralité des communiqués de presse de la Préfecture de Côte-d'Or :

mineurs (colonies de vacances, camps sous toile ...) feront également l'objet d'une surveillance accrue et d'interventions coordonnées pour s'assurer à la fois de la sécurité élémentaire, des prestations et de la loyauté de l'information donnée aux utilisateurs de ces services.

3 – Les commerces soumis à un pic saisonnier : des contrôles renforcés et coordonnés entre les différentes administrations sont prévus en région Bourgogne sur les marchés forains, auprès des vendeurs itinérants (ex. camions restaurants, ...) ou lors de festivals et concerneront tant le secteur alimentaire que non alimentaire.

En alimentaire, outre les vérifications habituelles sur la sécurité sanitaire des produits proposés à la vente, l'accent sera mis sur les allégations trompeuses. Une vigilance particulière sera exercée sur les produits faisant référence à l'origine et aux signes officiels de qualité particulièrement nombreux en Bourgogne.

Un dossier « **Vacances 2015** » qui délivre des conseils pratiques et utiles aux consommateurs en vacances est consultable sur le site <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf> .

Un centre d'appel général « Allo Service Public », avec un numéro d'appel unique **3939** (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) permet aux consommateurs comme aux professionnels d'obtenir, tout au long de l'année, des informations ou des conseils généraux.

